

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 1<sup>er</sup> août 2016, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise à permettre la construction d'un porche fermé dans la cour avant de la résidence, d'une superficie de 8,42 mètres carrés, contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui permet la construction de porches fermés d'un maximum de 8 mètres carrés.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** 382, 4e Rang Ouest

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 13 juillet 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 11 juillet 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA